

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 28 mars, à 21h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 21 mars 2023, sous la Présidence de Mme SEON Isabelle, Maire.

Présents : Isabelle SEON, Maire ; Jean-Michel LAGIER, 1^{er} adjoint ; Alphonse MONTAGNE, 2^{de} adjoint ; Florence FAVIER, Sébastien GIROUX, Frédéric JOURDE, Christelle MAITRE, Guillaume MATHIEU, Brigitte NICOLAS et Michel VALENTIN.

Absents : --

Secrétaire de séance : M. Guillaume MATHIEU

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération CA 2022 et affectation du résultat
- Délibération subvention 2023
- Délibération taux impôts 2023
- Délibération budget 2023
- Questions diverses

PV dernier conseil

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que la convocation.

Mme le Maire demande s'il y a des remarques. Le conseil approuve le PV sans remarques. Mme le Maire et le secrétaire signent (Mme Christelle MAITRE).

Délibération CA 2022 et affectation du résultat

Le compte administratif 2022 a été communiqué aux conseillers. Après études des différents comptes le CA est mis au vote par M. Jean-Michel LAGIER 1^{er} adjoint.

Le détail de l'affectation du résultat est présenté au conseil et les conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre ces délibérations.

Délibération subvention 2023

Mme le Maire propose au conseil de voter les subventions. Toutes les subventions de l'année dernière sont proposées. Pour la subvention du comité des fêtes Mme le Maire et M. GIROUX s'abstiennent de voter. Pour l'association Horizon des Hauts de l'Arzon Mme FAVIER et M. GIROUX s'abstiennent de voter. Pour la subvention demandée pour le concours de Labour abstention de Mme FAVIER, M. JOURDE et M. MATHIEU. Une subvention est proposé pour l'association Jeunews.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération.

Délibération Taux impôts 2023

Il faut étudier les taux d'impôts à appliquer pour la Taxe foncière bâti, non bâti et la taxe d'habitation. Après diverses simulations, le conseil applique une hausse pour chacun des taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération.

Délibération Budget 2023

Le projet de budget 2023 est proposé au conseil. Après présentation des différents comptes le conseil doit voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération.

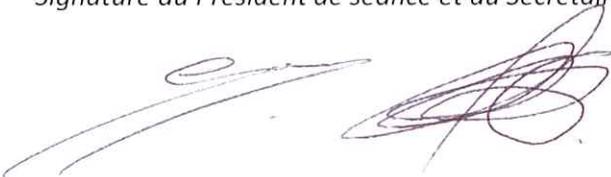
Questions diverses

- Mme le Maire parle du concert du 27/05 prochain. Le détail sera communiqué ultérieurement.
- Mme le Maire informe que les panneaux sont en préparations pour mettre autour du plan d'eau.
- Mme le Maire rappelle qu'une réunion avec Mme Chassagne aura lieu à Brioude pour les biens de section.

La séance est levée à 22h48.

Commentaire ou remarques avant validation du procès-verbal :

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

Two handwritten signatures in red ink. The signature on the left is a simple, horizontal stroke with a small loop at the end. The signature on the right is more complex, consisting of several overlapping loops and curves.